

cette disposition? Sinon, songera-t-il maintenant à inclure les usines de transformation comme des corps constitués admissibles à des paiements aux termes de cet article?

L'hon. M. Robichaud: Monsieur le président, la question d'inclure les usines de transformation a été étudiée à fond, mais il a été décidé qu'on ne pouvait les inclure dans la loi. Dans la plupart des provinces, si ce n'est dans toutes, l'assistance aux usines de transformation est une responsabilité provinciale. Nous avons des raisons précises pour inclure les entrepôts frigorifiques. Par suite de nos exigences concernant l'inspection, nombre de compagnies ou de propriétaires d'installations frigorifiques ajouteront de l'outillage à leurs usines. C'est la raison pour laquelle nous avons inclus les entrepôts frigorifiques. Nous avons reçu de nombreuses instances à cet égard.

M. Howard: Monsieur le président, le ministre a dit que les usines de transformation n'ont pas été comprises parce qu'elles relèvent de la compétence provinciale, c'est l'expression qu'il a employée, je pense. Cela signifie-t-il qu'à son point de vue, les versements aux usines de transformation relèveraient de la juridiction du gouvernement provincial en vertu de la constitution et qu'un acte du Parlement du Canada en vue d'apporter une telle modification serait anticonstitutionnel?

L'hon. M. Robichaud: Je ne puis répondre à cette question, mais je signale à l'attention du député l'article 3 c), qui porte sur la mise en valeur de nouveaux produits de la pêche et l'amélioration des procédés de manutention, de transformation et de distribution des produits de la pêche. Cette disposition serait, dans plusieurs cas, fort utile aux usines de transformation du poisson, surtout maintenant qu'un amendement vient tout juste d'être approuvé.

M. Howard: Le ministre dit-il qu'il n'est pas nécessaire d'inclure les mots «usines de transformation» dans l'article 3?

L'hon. M. Robichaud: Oui, c'est ce qu'il me semble.

M. Howard: Pourquoi ne pas inclure les mots «entrepôts frigorifiques» dans la première partie de l'article 3?

L'hon. M. Robichaud: Parce que nous avons l'intention de prévoir dans les règlements aux termes de la loi une assistance spéciale à la réfrigération.

(L'article est adopté.)

(L'article 6 est adopté.)

Sur l'article 7—Comités consultatifs.

M. Patterson: Le ministre nous dirait-il si les comités consultatifs seraient créés sur une base provinciale ou régionale ou d'après des intérêts particuliers comme la mise en valeur des pêcheries ou une autre phase de l'industrie?

L'hon. M. Robichaud: L'institution de comités de ce genre pourrait se faire sur une base provinciale, régionale ou locale, selon le projet en question. Nous tiendrons compte des besoins de certaines provinces ou régions lors de l'institution de ces comités.

● (10.40 p.m.)

M. Carter: Étant donné ce que vient de dire le ministre, je lui demanderais, en ce qui concerne ma province, de maintenir le nombre de ces comités au minimum. Il y a déjà dans ma province de multiples agences qui s'occupent de l'industrie de la pêche. Selon un vieux dicton, trop de cuisinières gâtent la sauce. A mon sens, c'est ce qui se produit dans une large mesure dans ma province où nous avons une division provinciale du ministère fédéral des pêcheries, un ministère provincial des pêcheries, un organisme de développement des pêcheries, le conseil provincial de prêts aux pêcheurs, l'association des commerçants des produits de la pêche et la *Newfoundland Associated Fish Exporters Limited*. En outre nous avons le Conseil national des pêcheries du Canada et nous avons récemment institué un comité de centralisation et un comité d'étude d'une politique de la boîte. Ajouter à la multitude d'agences déjà existantes porterait la confusion à son comble. En ce qui concerne Terre-Neuve, j'espère que ces comités seront réduits au minimum, mais je souhaite qu'au moins un pêcheur soit nommé à chaque comité car, comme je l'ai signalé tout à l'heure, pas un seul d'entre eux, à mon avis, n'y est représenté.

Tout le monde dit aux pêcheurs comment attraper des poissons. Tout le monde dit au gouvernement comment mener les affaires et lui indique les mesures à prendre en faveur de l'industrie de la pêche. Le pêcheur, qui est le plus directement concerné, n'est en mesure d'exercer aucune influence. Si nous allons instituer des comités dans ma province, je souhaite que les pêcheurs y soient représentés.

M. Barnett: Sur le dernier point mentionné par le député de Burin-Burgeo, j'allais de-